

SAINT-CHAMOND

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2021 - 18H30

ORDRE DU JOUR

-----oooOooo-----

EDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE

- 1 - PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) 2021/2025 - APPROBATION
- 2 - ENSEIGNEMENT PRIVÉ DU 1ER DEGRÉ SOUS CONTRAT - PARTICIPATION AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT - ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021
- 3 - JEUNESSE - DISPOSITIF "INITIATIVES LOCALES" - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

CULTURE

- 4 - RÉSEAU DES ÉCOLES DE MUSIQUE ET CONSERVATOIRES CONNECTÉS EN RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAINT-CHAMOND ET L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE SOLAURE

SPORTS

- 5 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BÉNÉFICE DE L'ASSOCIATION "LES JUMEAUX EN 4L"
- 6 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BÉNÉFICE DE L'ASSOCIATION "LES PODOLOGUES DU TROPHY"
- 7 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BÉNÉFICE DE L'ASSOCIATION "AMAROSE'S"

ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE

- 8 - SOLARISATION DES TOITURES DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

TRAVAUX - BATIMENT - VOIRIE - RESEAUX

- 9 - MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN POUR L'IMPLANTATION D'UN POSTE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ÉLECTRIQUE AU COMPLEXE SPORTIF ANTOINE VINCENDON - CONVENTION AVEC ENEDIS
- 10 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIES DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE (SIEL) - TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - ROUTE DE SAINT-ÉTIENNE

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- 11 - PLATEFORME «AUTORISATION DU DROIT DES SOLS» - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

URBANISME - OPERATIONS FONCIERES

- 12 - CRÉATION D'UNE SERVITUDE DE "COURS COMMUNES" AU PROFIT DE LA SCI DU MONT PILAT
- 13 - EXTENSION DU RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN - CESSION D'UN TERRAIN À SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

14 - ACQUISITION D'UN TERRAIN EN BORDURE DU LANGONAND

15 - DÉNOMINATION DE VOIES

RESSOURCES HUMAINES

16 - PERSONNEL COMMUNAL - MISES À DISPOSITION AUPRÈS DES ASSOCIATIONS LOCALES SPORTIVES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 - RENOUELEMENT

17 - PERSONNEL COMMUNAL - MISES À DISPOSITION AUPRÈS DE DIVERS ORGANISMES ET ASSOCIATIONS LOCALES POUR L'ANNÉE 2022 - RENOUELEMENT

COMPTES-RENDUS

18 - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS CONSENTIE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

19 - RELEVÉ DES MARCHÉS, CONVENTIONS ET CONTRATS DIVERS DE TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES (ARTICLE L 2122-22-4ÈME DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)